

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PM EUROPE

Code ISIN : FR0012522191

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance supérieure, sur la durée de placement recommandée de cinq ans, à celle de l'indicateur de référence, à savoir l'indice DJ EURO STOXX 50 calculé dividendes nets réinvestis.

La gestion de l'OPCVM est discrétionnaire : elle ne vise pas à répliquer l'indicateur de référence mais repose au contraire sur une sélection de titres en privilégiant les actions de grande capitalisation. Cette sélection met en œuvre :

1/ une analyse fondamentale des secteurs, de la stratégie et de la dynamique de croissance bénéficiaire des entreprises.

2/ une analyse financière visant à apprécier le cours de bourse d'une entreprise au regard de ses perspectives de performance. Les ratios de PER, Prix/Cash Flow, Valeur d'entreprise/Chiffre d'affaires, Marge nette, Rendement, Gearing sont ainsi appréciés selon le secteur d'activité des sociétés émettrices.

Le FCP étant éligible au plan d'épargne en actions (PEA), il est investi et exposé en permanence à 75% minimum sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone euro.

Pour le solde de l'actif, le fonds peut investir

- jusqu'à 20% en actions émises dans un pays membre de l'OCDE n'appartenant pas à l'Union européenne,
- jusqu'à 25% en obligations convertibles, échangeables ou remboursables, obligations et titres de créance négociables, sans référence à des critères de notation financière particuliers ni de durée, gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 6.

L'exposition totale (actions et obligations) hors pays de l'Union Européenne sera limitée à 20% de l'actif net.

Le fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif en OPCVM et ou FIA.

Les moyennes capitalisations ne peuvent représenter plus de 20% de l'actif net.

Le fonds n'intervient pas sur les marchés d'instruments financiers dérivés.

Le fonds a opté pour la capitalisation des revenus.

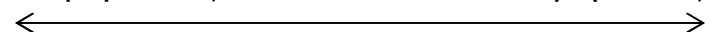
Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Durée de placement recommandée : cinq ans minimum.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



rendement potentiel plus faible

rendement potentiel plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. L'exposition au marché d'actions et des produits de taux émis par des PME et/ou des ETI, explique le niveau de risque de cet OPCVM.

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations et titre de créance négociable en portefeuille peut baisser, entraînant la baisse de la valeur liquidative du fonds.

La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

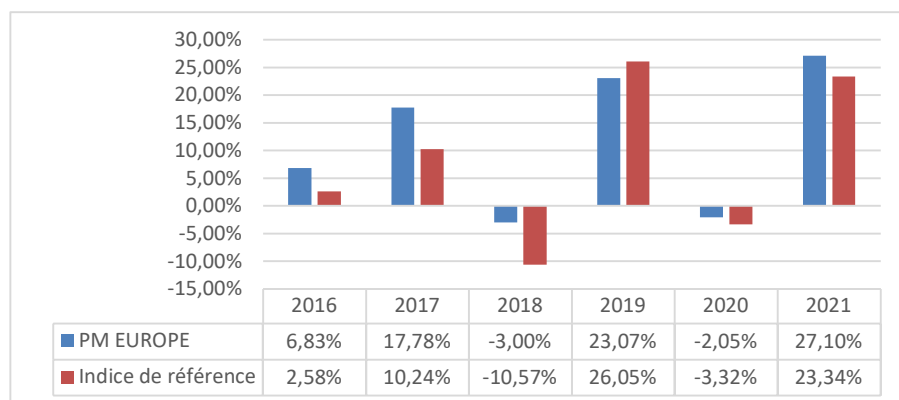
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	4,00%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou ne vous soit remboursé (frais de sortie). Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.
Frais de sortie	0,00%	L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	2,16%	Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de cet OPCVM, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

PERFORMANCES PASSÉES



L'OPCVM a été créé le 02/03/2015.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

La devise de calcul des performances passées est l'euro (EUR)¹.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire de l'OPCVM : BANQUE SAINT OLIVE.

Le dernier prospectus, les rapports annuels et semi-annuels, la politique de rémunération, la valeur liquidative ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite par mail lyon@bsosoc.com ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal ou du commercialisateur.

Responsabilité :

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Politique de rémunération :

La Politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet (www.banquesaintolive.com) de la société de gestion. Un exemplaire sur papier peut être mis à disposition gratuitement sur demande. La Politique de rémunération comprend notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, et la composition du comité de rémunération.

**Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
SAINT OLIVE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2022.**

¹ Depuis le 26/11/2021, l'indice de référence du fonds n'est plus le MSCI Europe (dividende réinvesti), mais le EURO STOXX 50 calculé dividendes nets réinvestis.